

**22 juin 1995, Québec**

**Conférence de presse, bilan de la session**

M. Chevrette: Vous constaterez que c'est avec bonne humeur et fierté, une fierté certaine, que nous vous rencontrons aujourd'hui pour livrer le bilan législatif du gouvernement.

D'abord, de la bonne humeur, parce que la conférence de presse a lieu aujourd'hui plutôt que mercredi ou jeudi prochains. Et, me dit-on, cette bonne humeur serait contagieuse chez les membres de la Tribune de la presse.

Encore une fois, il a toujours été de mon intention de faire en sorte que le calendrier de l'Assemblée s'ajuste à la législation et non la législation au calendrier. Aussi, nous avons tout fait pour éviter de présenter une motion omnibus de suspension des règles qui aurait permis de nettoyer le feuilleton dans les derniers jours. La fierté vient du bilan législatif que je qualifierais d'abondant.

Ainsi, c'est plus d'une cinquantaine de projets de loi qui ont été présentés lors de cette session. L'Assemblée aura procédé à l'adoption de 36 d'entre eux. Et si je me permets d'inclure les projets de loi adoptés lors de la séance extraordinaire de janvier et février, c'est 48 projets de loi publics qui auront été adoptés à ce jour en 1995. Vous trouverez en annexe, d'ailleurs, la liste des projets de loi publics et privés qui ont été présentés à l'Assemblée nationale. J'éviterai de vous en faire une nomenclature exhaustive. Cependant, vous me permettrez d'attirer votre attention sur un certain nombre d'entre eux. Pour les besoins de l'exercice, j'ai regroupé les projets de loi en deux grandes catégories, ceux qui donnent suite à des engagements électoraux et ceux qui démontrent l'intention du gouvernement d'assurer une saine gestion de l'État québécois. Tout d'abord, en ce qui regarde les engagements électoraux, 11 projets de loi témoignent de la volonté expresse de notre gouvernement de respecter ses engagements qu'il a pris, au cours de la dernière campagne électorale.

Le projet de loi 40, d'abord, sur l'établissement de la liste électorale permettra enfin au Québec de se doter non seulement de listes électorales de qualité, mais d'un outil moderne engendrant l'efficacité et des économies substantielles. Il y a le projet de loi 45, la Loi modifiant de nouveau la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives, qui est venu corriger certaines aberrations qui découlaient du projet de loi 145 de M. Ryan. Il y a le projet de loi 46 qui est la loi qui modifie les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction et modifiant d'autres dispositions législatives qui aurait contribué à rétablir la paix sociale dans le secteur de la construction, le projet de loi 52, Loi sur les caisse de dépôt et placement du Québec et 53, la loi modifiant la Loi sur Hydro-Québec qui ont modifié les structures dirigeantes à la Caisse de dépôt et à Hydro-Québec, tel que nous nous y étions engagés. Il y a le projet de loi 55, la Loi modifiant la Loi sur la réduction du personnel dans les organismes publics et l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics qui a été aboli, comme vous le savez, en gardant le secteur imputabilité. C'était la loi 198 que nous avons modifiée.

Le projet de loi 60 facilitant le paiement des pensions alimentaires, quant à lui, constitue

évidemment une pièce législative importante du gouvernement. Les mesures étaient nécessaires et attendues depuis des années et des années. Le projet de loi 63, la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec représente la réalisation, également, d'un engagement formel de la dernière campagne électorale et l'illustration de la capacité de l'actuel gouvernement de débloquent des dossiers.

Le projet de loi 90, dont le vote vient tout juste d'avoir lieu, Loi favorisant le développement de la formation professionnelle concrétise un autre engagement majeur de la dernière campagne électorale et un point central de notre programme politique, soit celui d'accroître de façon substantielle la formation professionnelle afin de faire face aux nouveaux défis de la transformation de notre économie. Il y a la loi 94, Loi sur la Commission de la capitale nationale qui permettra de consacrer et d'intensifier le rayonnement de Québec comme capitale. Ça concrétise également un engagement électoral. La loi 96, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement permettra, comme on s'y était engagés, de soumettre à l'évaluation environnementale les grands projets industriels. Et, finalement, dans la lignée des engagements électoraux, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a déposé ce matin même un avant-projet de loi sur le droit de produire.

À peine neuf mois après l'élection, la liste des engagements réalisés au plan législatif est impressionnante. Nous sommes loin de la bataille sur la couleur de la margarine. Quant aux projets de loi découlant d'une saine gestion, il y a par ailleurs onze engagements électoraux de notre gouvernement qui aura démontré qu'on pouvait les réaliser par des législations. Quant à la loi 65, Loi modifiant la Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux, elle visait à remettre de l'ordre dans ce programme et elle visait à faire redémarrer le programme d'assainissement des eaux dans des limites et dans des contrôles financiers plus acceptables. La loi 70, Loi sur certaines mesures relatives aux services de garde à l'enfance a été adoptée hier soir en soirée et elle constitue un moratoire pour remettre également de l'ordre et éviter le développement chaotique que l'on connaissait dans ce réseau. Le projet de loi 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux a fait l'objet du seul bâillon officiel qu'il y a eu en Chambre, mais qui s'imposait et qui vise, encore une fois, au redéploiement de la richesse et de l'argent dans le domaine de la santé, pour le plus grand bien des bénéficiaires. La loi 95, Loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire assurera que les établissements de niveau universitaire rendent compte de leur gestion. La loi 107, Loi concernant l'impôt sur le tabac et la Loi sur la taxe de vente du Québec adoptée hier introduit des mesures additionnelles visant un meilleur contrôle de la contrebande du tabac, donc, encore une fois, la gestion des finances publiques était pour beaucoup dans ce projet de loi.

Dans le secteur de la justice, on peut également mentionner que les projets de loi 75, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur, la Loi modifiant le Code de procédure civile et la Loi sur la Régie du logement qui est la loi 76, la loi 79, Loi sur la Commission des droits de la personne et de la protection des droits de la jeunesse proposent diverses mesures qui engendrent également des économies importantes.

Dans un autre ordre d'idées, un certain nombre de projets de loi sont venus améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes. J'ai particulièrement en tête les projets de loi 67, la Loi modifiant, en matière de sûretés et de publicité des droits, la Loi sur l'application de la réforme du Code civil et d'autres dispositions législatives, la loi 68, qui était

une Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives; ce sont des allègements. La loi 72, Loi modifiant la Loi sur les forêts, la 80 sur les huissiers, la 100 sur les caisses d'épargne et de crédit et la 196, qui crée le fonds de capital de risque, le fonds d'actions et le fonds de capital de risque et de développement de la Confédération des syndicats nationaux.

Donc, outre la législation, je crois que les parlementaires ont été occupés par deux pièces maîtresses de l'action gouvernementale, à savoir le dépôt et l'étude des crédits ainsi que la présentation et l'étude du budget du gouvernement. Je ne veux pas y revenir indûment, mais je me contenterais de dire que, dans leur ensemble, ces deux grandes opérations se sont révélées globalement des plus positives pour le gouvernement.

Quant à l'ensemble du déroulement des travaux de l'Assemblée nationale, j'aimerais vous souligner que l'Assemblée aura siégé environ 160 heures en session intensive, ce qui représente une session chargée, certes, mais pas nécessairement exceptionnelle, puisqu'au printemps 1990 et au printemps 1992, nous avons siégé respectivement 155 et 172 heures. Notre séance la plus longue aura 18 heures, alors que les records de 19 heures et plus ont été établis sous l'ancien gouvernement. La durée moyenne des séances s'élève à 11 h 30 par jour, ce qui est à peine plus que ce que nous avons connu sous les libéraux. Compte tenu du nombre de législations adoptées ainsi que du nombre de députés de l'opposition actuelle, cela m'apparaît tout à fait respectable, d'autant plus qu'elle a présenté, en une session, pratiquement autant de motions de report, c'est-à-dire cinq, que l'opposition péquiste en cinq sessions: six motions en cinq sessions.

J'ai glissé un mot au début sur l'engagement d'ajuster le calendrier des travaux de l'Assemblée et d'éviter, dans la mesure du possible, les motions de suspension des règles. J'imagine que le leader de l'opposition insistera, dans son bilan, sur les deux occasions où le gouvernement a dû employer des moyens extraordinaires: d'abord, la motion de suspension des règles sur le projet de loi 83. Je crois qu'elle était nécessaire compte tenu des enjeux financiers, mais découlait aussi du fait que, peu importe la volonté du leader du gouvernement d'ajuster le calendrier aux travaux, la lutte engagée par l'opposition officielle se serait étirée à l'infini. Dois-je rappeler que nous avons passé 28 heures en commission sur des motions dilatoires sans même aborder l'article 1? Quant à la loi 40, comme ministre responsable et leader, j'ai tenté tout ce qui était humainement possible pour en arriver à un compromis et éviter une motion de clôture. J'ai multiplié les amendements, nous avons passé un temps considérable en commission parlementaire mais, au fur et à mesure des compromis, l'opposition changeait d'idée et multipliait les volte-face, témoignant ainsi d'une évidente mauvaise foi. Il est important, je pense, de mentionner que la motion de clôture mettait fin aux travaux en commission, mais que d'aucune façon les temps de parole des députés libéraux n'ont été limités en Chambre.

En conclusion, je vous dirai que la session aura témoigné de l'engagement du gouvernement à faire bouger les choses et, comme leader, je reconnais cependant qu'au cours des dernières semaines l'image de l'institution parlementaire en a pris pour son rhume et plusieurs d'entre vous ont écrit sur cet aspect. Je constate qu'il est donc devenu urgent de s'attaquer à une réforme de notre règlement et je compte y déployer toute l'énergie que vous me connaissez. En attendant, je demeure convaincu que le meilleur moyen d'accroître la crédibilité des politiciens et des politiciennes auprès de la population, c'est encore de

réaliser les engagements électoraux, les promesses électorales. Cet aspect aura guidé et guidera toujours mes choix de priorités quant à la réalisation du programme législatif du gouvernement. Je vous remercie.

M. Parizeau: Quelques mots de portée un peu plus générale. Nous nous étions engagés, pendant la campagne électorale, à éliminer au bout de deux ans, de deux budgets le déficit des opérations courantes. Nous avons maintenu cet engagement, même si on s'est rendu compte que, comme d'habitude, les libéraux avaient sous-évalué le déficit et que ce ne serait pas 4 500 000 000 \$, ce ne serait pas loin de 6 000 000 000 \$, le déficit total. Nous avons donc... nous nous sommes attelés à la tâche, le premier budget reflète, une réduction très importante du déficit. En fait, le déficit des opérations courantes est réduit presque de la moitié. Moody's a dit: On ne vous croit pas, parce que, jusqu'ici, le gouvernement se trompait toujours; Standard & Poor's nous a dit: Oui, c'est un nouveau gouvernement, on va le croire. Alors, l'un a décoté puis l'autre n'a pas décoté. On s'est retourné puis on a dit à Moody's: Écoutez, dans ces conditions, cependant, si nos projections sont bonnes à la fin de l'année, vous nous recotez; ce qui est la logique même. Si c'est à cause du manque de crédibilité du précédent gouvernement qu'on perd notre cote quant à ce qu'on annonce, si ce qu'on annonce se réalise, bien, là, on s'attendra à ce que la cote soit remontée. On avait dit: On va faire ça sans augmenter les taxes sur les particuliers ou les impôts sur les particuliers. On l'a réalisé. Et puis, d'autre part, depuis longtemps on parle des économies possibles si un jour on remplace le fédéralisme canadien par un seul gouvernement au Québec. On en a fait une première démonstration en fusionnant la taxe de vente du Québec puis la TPS dans une seule taxe, ce qui a permis aux entreprises de faire une économie de l'ordre de – je ne sais pas, là, là je me fie à ce que le président de l'Association des entreprises indépendantes disait – 300 000 000 \$ à 400 000 000 \$ des entreprises auraient été fournies(?). On ne pouvait pas faire meilleure démonstration de ce que ça rapporte que d'éviter les chevauchements d'une taxe au lieu de deux. Voilà le résultat.

Sur le plan de la création d'emplois il est évident que le ralentissement actuel de l'économie nord-américaine à laquelle on assiste, là, n'aide pas à créer autant d'emplois qu'on le voudrait. Mais on a pris un certain nombre de moyens dont certains se révèlent très rapidement, là, très créateurs d'emplois. Après six mois d'existence, le plan Paillé, là, comme on l'appelle, a quand même provoqué l'apparition de presque 6 500 petites entreprises, presque 35 000 emplois. C'est 580 000 000 \$ d'investissement qui découle de ça et uniquement avec des garanties. On se comprend bien, là. C'est juste des garanties de prêts fournies aux banques. On avait raison de dire: Que le gouvernement cesse donc de jouer au banquier puis que les banques fassent leur travail. Il y a des choses qui vont démarrer, là, comme par exemple les fonds régionaux du Fonds de solidarité de la FTQ. Ça correspond à une entente que nous avons avec eux, mais ça veut dire 16 fonds régionaux, chacun doté de 6 000 000 \$ de capital de risque. Ça va démarrer, ça.

Bon, quoi qu'il en soit, regardons le « score ». Le « score », c'est que depuis le début de l'année il s'est créé 23 000 nouveaux emplois au Québec – davantage que ça en emplois permanents d'ailleurs – et ça représente 61 % des 38 000 emplois créés au Canada. Alors, c'est décevant parce que c'est 23 000 emplois, mais c'est pas mal compte tenu de la performance canadienne dans son ensemble. Même chose si on veut reculer jusqu'en septembre dernier. Depuis septembre dernier il y a 51 000 nouveaux emplois au Québec c'est-à-dire 58 % des 88 000 emplois créés au Canada. Il faut bien prendre, donc, les chiffres tels qu'ils sont.

Encore une fois, j'aimerais que les chiffres absolus soient plus élevés que ça, mais on voit tout de même à quel point, là, le Québec a pris une sorte d'avance, par rapport au reste du Canada, qui n'est pas négligeable.

Sur deux plans, les choses ont bien avancé dans les grandes priorités qu'on se donne. La formation professionnelle d'abord. Moi, je suis, oui, convaincu que ça sera un des éléments majeurs de ce gouvernement, que de dire: On a complètement réorganisé la formation professionnelle au Québec. Je sais bien que le fait que le gouvernement fédéral refuse de lâcher son bout n'aide pas les choses, et donc que, par exemple, la loi 90, qui vient de passer ce matin, là, d'être adoptée, va permettre de réorganiser certaines choses dans la formation professionnelle, et pas autant qu'on le voudrait. Mais, au moins, ça va nous permettre de faire un bout.

Et, d'autre part, il y a quelque chose qui a peut-être attiré moins l'attention, mais qui, pour moi, est tout aussi important, sinon davantage encore, on a amorcé la transformation de l'enseignement secondaire pour les jeunes, dans le sens de la formation professionnelle. Vous savez, je l'ai répété suffisamment souvent, ce qui s'est passé dans les commissions scolaires à l'égard des jeunes est une tragédie nationale sur ce plan-là. Qu'il n'y ait plus que 7 000 personnes dans l'enseignement professionnel, sur 500 000 élèves au secondaire, c'est une tragédie. Et alors, le ministre de l'Éducation a autorisé les commissions scolaires, à partir de septembre prochain, d'ouvrir, pour les élèves de secondaire IV et de secondaire V, des options professionnelles, des cheminements professionnels. Ce que je veux dire par cheminements, c'est qu'on va être capable d'alterner formation et stages en entreprise, ou alors, d'adopter des voies qui sont celles de l'apprentissage sur les lieux de travail, avec, en secondaire V, au bout, un diplôme. À l'heure actuelle, il y a des formes comme celles-là qui sont possibles, mais il n'y a pas de diplôme au bout. Ça va être une façon de, comment dire? faire reculer le décrochage, mais aussi, fondamentalement, de donner, dès le départ, rapidement, aux jeunes, une formation professionnelle intéressante. Ça, je suis très content que ça ait évolué comme ça. C'est quelque chose à laquelle j'accorde une importance considérable et, moi, je ne décrocherai pas de cette préoccupation sur la formation professionnelle. C'est un des deux pivots d'une économie moderne, avec la recherche et le développement.

La recherche et le développement, oui, il y a eu encore, comment dirais-je? un certain nombre de progrès de fait, peut-être pas suffisamment, mais, en tout cas, avec persistance. Le Fonds de l'autoroute, en particulier, commence à produire quelque chose, à donner des résultats. Jusqu'en septembre dernier, le Fonds de l'autoroute, ce n'était qu'une annonce. Il n'y avait rien d'autre. Là, on commence à aider.

On avait d'abord aidé un certain nombre d'entreprises, sur le plan financier, d'entreprises assez considérables. On nous en a fait grief, à juste titre, pendant deux ou trois mois, mais maintenant, sur le plan de ce fourmillement de petites entreprises qui travaillent sur les contenus, sur le software, sur les logiciels, on commence à donner de sérieux coups de main. J'avais deux exemples hier, dans la région de l'Outaouais. Ça commence à sortir. Mais il reste encore pas mal de travail à faire. Vous comprenez, quand on se rend compte qu'on n'était pas sur Internet il y a quelques mois à peine et puis qu'il y a un paquet de gens qui ne savaient même pas ce que ça voulait dire, on a du chemin à faire, et comme gouvernement et comme société, là-dedans. Voilà.

En même temps, nous avons amorcé une très grande réforme de la santé. Elle s'imposait depuis longtemps. Je suis heureux de dire, moi, à quel point je trouve que, non seulement le Dr Rochon mène bien cette réforme, mais que, d'autre part, elle est de mieux en mieux comprise. Les appuis qui, depuis 48 heures, apparaissent d'un peu partout, sont très intéressants. Ça manifeste que de plus en plus de gens comprennent exactement dans quel sens on veut aller. Ce sont des réformes qui sont extrêmement difficiles, on le sait. Mais reconnaissons aussi une chose, dans plusieurs autres provinces canadiennes qui ont un régime analogue au nôtre, ça s'est fait et certains des premiers ministres de provinces canadiennes me disent: Écoutez, chez nous, c'est terminé depuis trois ans mais ça laisse encore des traces. C'est sûr, c'est très pénible d'avoir à faire ça mais il faut avoir le courage de le faire. Le Québec ne l'avait pas commencé encore. On était suspendu devant un problème qu'on considérait comme très sérieux puis on ne faisait rien.

Là, on commence à avoir des gens du métier là-dedans qui disent: Les coupures aveugles à travers... où on réduisait chaque année simplement le poids général du système de santé, ça ne pouvait pas continuer, ça allait lâcher d'un peu partout. Il fallait réorienter les choses, réorienter les établissements, réorienter les dépenses. C'est ce qui est en train de se faire. C'est une très grande opération. Des opérations comme celle-là, à un moment donné, il faut se dire, compte tenu des besoins des Québécois, c'est ça qu'il faut faire et c'est ça, je pense, qu'on est en train de faire. Un mot, pour finir, sur les commissions. Ça, c'est la préparation, le cheminement vers le référendum. Je ne vais pas rentrer dans le détail ici, sauf à dire une chose: Ces commissions régionales sur l'avenir du Québec, la Commission des aînés, la Commission des jeunes ensuite la Commission nationale représentent – je l'ai souvent répété et je ne suis pas le seul à l'avoir répété – le plus grand exercice de consultation démocratique auquel on se soit livré. Au Québec, jusqu'à maintenant, de cette nature-là, on n'en a pas vu. Certains ont dit: Oui mais, enfin, tout ce monde-là parle pour rien, parce que le gouvernement fera à sa tête. Bien, vous l'avez vu déjà que non seulement il ne fait pas à sa tête, le gouvernement, mais qu'il regarde ses conclusions, qu'il voit à quoi cette consultation a mené.

Alors, ce sont des choses qui sont très spécifiques dans le cas de certaines régions. L'idée, là, d'avoir une véritable région, une région réelle en Gaspésie, c'était la première recommandation, hein. Il a été annoncé que ça se ferait. Les gens de l'Outaouais disaient: On n'est pas certains des Québécois à part entière dans leurs rapports. J'ai essayé de les rassurer, de façon très concrète là-dessus hier, hier soir. Et d'autre part, il ressortait de toutes ces commissions cette idée de: Bon, très bien, faisons la souveraineté. Mais gardons un contact avec le Canada. Tendons la main. Enfin, on verra bien ce qui se passera. Mais, au moins, gardons ça ouvert.

Bon, ça s'est traduit par l'entente, là, des trois parties. Alors, oui, ces commissions ont servi à quelque chose. Oui, ceux qui ont participé aux commissions doivent savoir que c'est grâce à eux que toute une série de choses sont en train de se faire, parfois, encore une fois, concrètement dans chacune des régions, une à une, parfois, sur le plan du cheminement de l'ensemble des Québécois vers le référendum.

D'autre part, il y a d'autres conclusions auxquelles il faut donner un aboutissement de ces commissions, en particulier, projet de société et puis le préambule, le préambule, n'oublions pas ça. Il y en a eu des centaines de propositions de préambules. On sent l'intérêt – et qui est

tout à fait raisonnable – de gens qui disent: Oui, la souveraineté, mais à quelles fins? Définissez-nous ça mieux que vous l'avez fait jusqu'à maintenant. Et ça aussi, on les a écoutés. On aura maintenant à traduire ça de façon concrète. Alors, voilà un peu pour l'arrière-plan de cette session.

M. April (Pierre): Tout en se rappelant que M. Parizeau doit quitter, au plus tard à 12 h 30, Normand Girard, première question.

M. Girard (Normand): Ma question s'adresse à M. Chevrette. Vous avez terminé votre exposé, M. le leader parlementaire, en manifestant votre intention de vous attaquer à une réforme du règlement. Est-ce que vous ne croyez pas que c'est davantage le respect du règlement actuel qui ne se fait pas que la nécessité de modifier le règlement pour en arriver à un comportement meilleur en Chambre?

M. Chevrette: Bon, il y a des deux. Je crois qu'il y a des règlements. Il y a des articles du règlement qui, lorsque poussés à son extrême, son utilisation n'en finit plus. Je prends l'exemple du dépôt des pétitions. On peut être trois quarts d'heure sur des dépôts de pétitions, avant une période de questions. Si un médium d'information voulait diffuser une période de questions, par exemple, à une heure assez fixe, pour une circonstance particulière, ça peut être décalée complètement d'une heure. Ça n'en finit plus. Il y a la question des motions de blâme, par exemple, qui sont quasi converties en motions de félicitation, vous le savez, depuis des années, les motions du mercredi. Je pense, par exemple, à des formules où il peut y avoir des nombres d'heures limite si on ne veut pas que le Parlement se dégrade, des maximums d'heures pour des motions dilatoires, par exemple, et je pense que tout le monde y gagne parce que ça vient que ça sombre dans le ridicule. Et quand on ne retrouve plus, qu'on manque d'originalité et d'imagination, ça sombre quasiment dans le ridicule et ceux qui y assistent... Il y a une série de choses qu'on peut apporter avec la collaboration des deux côtés de la Chambre, j'en suis sûr, si ce débat-là se fait dans une période relativement calme intersessionnelle. C'est de ça que je veux profiter.

M. Girard (Normand): Mais les motions, c'est-à-dire les pétitions, M. le leader du gouvernement, est ce que ce n'est pas une façon, pour les citoyens, dans l'ensemble de la population, de s'exprimer face au Parlement? J'ai remarqué qu'aux Communes ce sont des députés qui ont une période qui dure aussi longtemps qu'ici pour présenter leurs doléances avant d'atteindre la période des questions proprement dite. Alors, est ce que, si on touche aux pétitions, on ne risque pas d'imposer une sorte de bâillon à l'ensemble des citoyens, au monde ordinaire?

M. Chevrette: C'est loin d'être dans le sens d'un bâillon. Ça nous obligerait, je pense, si on fixait des moments fixes, comme à Ottawa, par exemple, c'est une demi-heure, trois quarts d'heure, si on fixe un moment précis, ce n'est pas un bâillon. Ça permet de planifier un peu mieux la présentation. C'est plutôt dans ce sens-là. Exact. Parce que... Prenez un horaire. Les ministres ne sont pas prévenus, par exemple, qu'il y a dix, douze ou quinze pétitions et ils ont des rendez-vous. Ils calculent. La période de question commence à 10 heures, ça finit vers 11 heures 15. Tu programmes quelque chose à 11 heures 30, tu en sors à midi moins quart quand ce n'est pas midi. Je pense que si on peut se comparer à d'autres parlements et trouver des formules assez statutaires qui ne permettent pas de bâillon, qui permettent une expression, mais un cadre.

M. April (Pierre): M. Paul Larocque, s'il vous plaît.

M. Larocque (Paul): M. le Premier ministre, si vous permettez. Il y a une publication ce matin du premier sondage fait depuis la conclusion de l'entente avec le Bloc et l'ADQ. Est-ce que les résultats qui donnent le Non en avance par trois points ça vous étonne ou ça vous déçoit? Et si les choses ne changent pas d'ici la fin de l'été, certains observateurs, certains expérimentés de la scène politique disent qu'il n'y aura pas de référendum si les choses ne changent pas. Qu'est-ce que vous leur dites?

M. Parizeau: Écoutez, pas à chaque sondage. Quand le sondage est bon, ça rentre dans un silence complet et, quand il est moins bon, alors, là, on dit: Aïe ! qu'est-ce que vous allez faire? Ha, ha, ha !

Regardons ça, là. Quoi ! il y a un mois ou deux, combien nous donnait-on d'appuis à la souveraineté sur un référendum? 42 %, 43 %. Là, qu'est-ce qu'on nous donne? Entre quoi, 48,5 % et puis... ou 48 % et 50 %, 55 %? Bien, ce n'est pas mal comme progrès, hein. D'autre part, ça a l'air que les fédéraux, là, si on lit La Presse de ce matin, ça a l'air que les fédéraux, eux, ont des sondages qui nous mettent pas mal plus hauts que ça. Alors, disons simplement qu'il y a une fourchette, à l'heure actuelle, qui est assez importante. Moi, j'ai des sondages internes qui ont l'air de me... mais qui, comment dire, ont été faits il y a déjà quelques jours. Alors, on va en faire faire un autre, là, qui nous placera à peu près entre le grand pessimisme des fédéraux dont faisait état ce matin La Presse, et puis le Léger et Léger. Disons simplement que ça fluctue à l'intérieur de cette marge là, mais c'est pas mal plus haut que ce qu'on avait il y a deux, trois mois, pas mal plus.

M. April (Pierre): Robert Houle.

M. Houle (Robert): Est-ce qu'il est possible, M. Parizeau, que vous procédiez à un remaniement ministériel d'ici l'automne? Il y a certains de vos ministres, tout de même, qui n'ont peut-être pas rempli adéquatement les tâches auxquelles vous les aviez conviés. Je suis sûr que ça a créé plus d'embarras, souvent, au gouvernement qu'autre chose. Est-ce que vous ne souhaitez pas, est-ce que vous ne devrez pas faire un remaniement ministériel?

M. Parizeau: Bien, la question du remaniement ministériel, je n'en ai pas, comment dire, en tête à l'heure actuelle. Ce n'est pas dans les cartes. Il y a une chose à laquelle il va falloir que je pense, cependant, c'est que je ne vais rester indéfiniment ministre de la Culture, là. J'avais dit que je remettrais les choses, et là, pour quelques mois avec moi, mais qui tenait absolument à ce que je mette dans le décret qu'à la fin de juillet, là, il retournerait à son cher musée, il retourne à son cher musée. Alors, là, il y a, comment dire, il y a probablement des changements qui vont se produire de ce côté-là. Est-ce que ça aura un effet sur d'autres? Je n'ai pas encore vraiment, à l'heure actuelle, de position arrêtée là-dessus. Mais, pour ce qui a trait à celui dont vous parlez, là, M. Garon, encore une fois, n'oublions pas une chose. Moi, je lui avais donné le mandat de changer la formation professionnelle, deux mandats: de changer la formation professionnelle dans les écoles au niveau secondaire. Les premières portes sont ouvertes et la machine est en train. Et je lui avais dit, d'autre part: Sauvez-moi les petites écoles, et puis il a fait une série d'expériences extraordinairement intéressantes à cet égard. Puis, vous savez, à d'autres moments, il a provoqué pas mal

d'esclandre, à la suite, je ne sais pas, par exemple, de sa déclaration sur l'université sur la rive sud de Québec.

Là, je suis intervenu en disant: Envoyez donc tout ça aux états généraux. Bon, alors, ça a été envoyé aux états généraux. Vous avez vu les résultats hier? où les états généraux passent à Lévis et là, on se rend compte que le consensus de la région Beauce et rive sud, que le consensus de 1990, il tenait encore, que tout le monde dans la région y tenait, qu'une fondation avait été créée pour lancer cette université et que ça, ça ne tenait pas, comment dire, à cause de la personne de M. Garon, ou du député de Lévis, ça tenait... Et, ce matin, dans Le Soleil, là, vous avez une demi-page, de M. Fortin, je pense? le président de la Fondation de l'université de la rive sud, qui est... On se rend compte que c'est un projet très articulé. RapidCam(?), c'est... on parle d'un certain nombre de choses qui sont fondamentales ici, et un des problèmes qu'on a, qu'on a eus et qu'on va avoir encore, c'est que quand on cherche à changer les choses, forcément, on se trouve à gêner des intérêts en place, qui avaient une certaine façon de voir les choses et qui trouvent ça gênant, le mouvement, quel qu'il soit, surtout quand il n'y a pas eu de mouvement pendant bien longtemps.

J'ai un problème majeur, vous le savez, là, avec, comment dire, le projet de loi de l'aide juridique et puis la question du Code des professions. Ça, ça va être rediscuté, là, en commission au mois d'août. Là, vous avez un cas typique où il est clair qu'il y a des intérêts qui sont en cause. Personne n'aime perdre de l'argent. Alors, ceux qui perdent de l'argent disent: Ce n'est pas bon. Entre nous, dans beaucoup d'autres mouvements qu'on cherche à faire, on a des choses comme ça.

Puis, d'autre part, on nous présente des arguments qui, eux, ont l'air d'être, comment dire, intelligibles, qui valent la peine qu'on y pense un peu. Il faut tout démêler ça, et ce n'est pas facile de démêler ça. Plus on veut bouger rapidement, plus c'est difficile à démêler. Qu'est-ce qu'il y a de valable? Qu'est-ce qu'il y a d'intéressant et, d'autre part, qu'est ce qui représente simplement des lobbys qui disent: Aïe ! écoutez, là, on est assis sur notre position, nous autres. Enlevez-nous rien ! C'est ça, et dans le cas de...

Là, vous avez un cas typique avec l'aide juridique. Toutes les critiques qui ont été adressées à ce projet de loi qui, soit dit en passant, est un projet de loi qui avait été adopté par tout le Conseil des ministres d'abord. On se comprend bien, là? On est collectivement impliqué là-dedans.

Il y a certains des arguments qui nous ont été présentés qui ne sont pas à négliger, qui ne sont pas à pousser du revers de la main puis, à part ça, il y a l'expression de lobby pure et simple, on ne se fera pas d'illusions, il faut démêler ces choses-là, c'est compliqué. Alors, avant de me dire: Tel ministre... un tel, il a fait telle déclaration, enlevez-le donc de là. Moi, je dis: Un instant ! Un instant ! Voulez-vous regarder le portrait complet?

M. Venne (Michel): M. Parizeau, est ce que, d'après vous, il peut y avoir un impact sur la façon dont les Québécois vont voter référendum, est ce que le bilan de votre gouvernement peut avoir impact sur la façon dont les gens vont voter au référendum? Et, oui, quels sont les éléments de ce bilan qui militeraient en faveur d'un vote pour le oui? Quels sont les éléments qui pourraient nuire à une victoire?

M. Parizeau: Écoutez, inévitablement, la performance du gouvernement, la façon dont il opère a un impact sur une décision comme celle qu'il y a à prendre à l'occasion du référendum, ça va de soi, ça, parce que c'est dans la performance du gouvernement qu'il y a confiance ou non; la confiance, c'est important là-dedans. Il y a des gens qui veulent savoir entre les mains de qui ils se mettraient s'ils votent oui au référendum et, donc, la performance de ceux qu'ils ont devant eux comme gouvernement, c'est important, ce n'est pas du tout négligeable. Cette performance cependant – là, je reviens à mon affaire de lobby – ça dépend comment on veut la juger. Est-ce que, compte tenu de la situation économique générale en Amérique du Nord, est ce que ce gouvernement fait une bonne job sur le plan de la création d'emploi? Est-ce que, sur le plan du déficit, il le réduit de façon crédible puis évite d'emprunter pour payer l'épicerie ou pour payer les salaires? Emprunter à 10 ans pour payer les salaires la semaine prochaine. Il a promis de le faire, est ce qu'il le fait? Il avait promis de le faire sans augmenter les impôts et les taxes sur les particuliers. Est ce qu'il l'a fait? Est-ce que, dans les gestes qu'il pose sur le plan de la formation professionnelle ou bien de la performance des entreprises, est ce que ça marche? C'est ça qu'il faut amener et il faut qu'on le présente bien, qu'on présente bien ces éléments là, ce sont les éléments de performance fondamentaux de ce gouvernement.

À côté de ça, il y a des gens qui diront: Écoutez, on nous a enlevé quelque chose; vous êtes des « pas gentils ». Votre performance est très mauvaise, parce que, moi, j'avais quelque chose puis je ne l'ai plus ou je ne l'ai qu'en partie. Bien, ça, qu'est-ce que vous voulez, ça sera toujours le débat de société où on veut imprimer un changement quelconque. L'alternative, c'est le statu quo à tous égards, à tous égards: Il fait chaud, on est « ben » puis on change rien.

M. Kalb (Richard): On passe maintenant en anglais.

M. Morin (Gilles): Si c'était possible...

M. Kalb (Richard): Bien, rapidement.

M. Morin (Gilles): Oui. En période de questions vous aviez dit que vous n'étiez pas au courant de l'invitation du Point. Est-ce que vous avez été mis au courant? Est-ce que vous acceptez?

M. Parizeau: Ha, ha, ha ! C'est assez curieux. Hey ! C'est du 21 juin, donc d'hier. Alors: « Monsieur, je souhaiterais par la présente vous inviter à un débat entre vous et le chef de l'opposition officielle, M. Daniel Johnson, sur l'entente de principe entre le PQ, le Bloc québécois et l'ADQ conclue le 9 juin dernier – le 21 juin, tout à coup, là – et la proposition constitutionnelle qui en découle. Je vous propose que ce débat se tienne le dimanche 25 juin prochain. » Quatre jours après ! Vous avez déjà vu ça, vous? Bien, Jean Pelletier, le rédacteur en chef du Point. Ha, ha, ha ! Je n'ai jamais vu une invitation être faite comme ça. Écoutez, j'en ai tenu des débats avec M. Bourassa. Ha, ha, ha ! On ne fait pas ça comme ça. C'est quoi? C'est téléguidé cette affaire-là?

En somme, là, ça devenait embarrassant pour M. Johnson que cette façon de ne pas être capable d'abord d'attaquer M. Dumont, puis en réponse à la demande de M. Dumont d'en débattre avec lui de ne pas savoir comment se sortir de là. Entre nous, s'il ne voulait pas une offre de débat avec M. Dumont il n'avait qu'à ne pas l'attaquer. Bon. Il l'attaque. Il se fait

présenter une demande de débat. Il ne se sait pas comment s'en sortir puis là je reçois ça, moi. Ha, ha, ha !

M. Houle (Robert): Mais quand vous dites que c'est téléguidé, accusez-vous la Société Radio-Canada de...

M. Parizeau: Je ne vous reproche rien. Écoutez, moi je ne vais pas commencer à sonder les reins et les cœurs. Je vous dis simplement que je n'ai jamais vu une affaire comme ça. Ce n'est pas comme ça qu'on procède, voyons. Quatre jours avant. Ha, ha, ha ! Ce n'est pas une discussion...

M. April (Pierre) : Il faut passer absolument en anglais puis très rapidement, puis je trouve ça difficile, là. M. Bernice Saint-Laurent.

M. Saint-Laurent (Bernard): Bernard Saint-Laurent. Mr. Premier, I am wondering what you figure you need to do to convince more Quebeckers that Québec should become a sovereign country?

M. Parizeau: Explain, discuss, present, do things. Look at yesterday night in the Outaouais, 1 500 people around and that is a bit on the conservative side, but in my mind by counting chairs there were more than that, but let us say 1 500 people at a public meeting in Hull in 25 years of political life. I have never seen that. At a meeting before, there were 600 in overall, 600 majors counsellors, school commissioners, industrial commissioners, people from local Chambers of Commerce, 600, I have never seen that before. And the first topic was, of course, the Federal civil Service, and that is understandable. And we discussed that at length and they were surprised to hear that since... well for the few months where we have been in Office, we already are preparing a sort of memorandum of understanding with unions, particularly the Alliance des fonctionnaires fédéraux, representing something like 40000 federal civil servants. That helps. That helps to get support for the referendum. We have got to show that: a) we are serious about our intentions and we are serious about the way we want to handle that situation. I think we are doing it.

Now we have got several months of session behind us, we have got a good record in terras of legislation, now we got to go and present that legislation to people and say: Look, that is what we... We have done that, we want to do more of the saine, we want to do far more than we have achieved until now but the decision is next fall. In terras of professional training, vocational training which, for me, is one of the essential move that we have got to make we cannot finish it as long as the Federal Government is so pigheaded about this and considers that what Quebeckers, all Quebeckers want that is the Federal Government to move away from that field is a whim, as Mr. Chrétien said. We can go a long way but, past a certain point, we need one government and not two.

Le Modérateur: Peter Ray, s'il vous plaît, rapidement.

M. Ray (Peter) : Mr. Parizeau, speaking of the referendum, you were saying earlier this year that would be, après l'entrée, à l'automne, I just wonder if you have any ides or could give us any indication now exactly what time table you have in mind. I know that we will be back here probably earlier than usual.

M. Parizeau: If i really win, I will want to announce a date I will have a Press Conference, fully dressed on this. In the mean time, all I can say is: Be patient.

M. Séguin (Rhéal): Why hold the secrecy? M. Parizeau: Pardon me? Des voix: Ha, ha, ha !

M. Parizeau: It usually happens that way in our parliamentary system where elections and a fortiori referendums are not held at fixed dates well-known in advance.

M. Séguin (Rhéal): I asked for the referendum date, but when you will be tabling the law?

Une voix: La loi.

M. Parizeau: Well, when I will be tabling the law, you would know. You can count like anybody else. That would be another way for me to tell you at what date.

M. April (Pierre): Dernière question, M. Noseworthy.

M. Noseworthy (Raiph): Sir, getting back to the polis, so you are not overly concerned or upset about this recent poli. You have your own internai poils?

M. Parizeau: It is no... Mainly, I also have the polis of the feds as La Presse this morning was showing them. I gather that the feds think that we would win the referendum by 57 % of the vote. Look, that is a great improvement over the last, say, two months. Two months ago, everyone was convinced that we had support or the assent of 42 or 43 %. Now, everyone is wondering whether we have support in between 48.5 % and 57 %. Welì, a good improvement.

M. April (Pierre): Merci beaucoup, m. le premier ministre.

M. Parizeau: Voilà, merci.